

BULLETIN D'INFORMATION ETIAGE N°3 - 2015

Bassin Ellé – Isole – Laïta

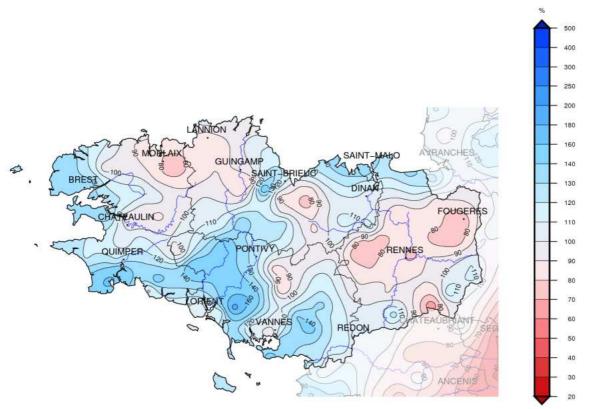




Points importants à retenir

- Après une pluviométrie de juillet conforme aux normales, les précipitations significatives des 13-14 août devraient engendrer une augmentation ponctuelle des débits. Plusieurs averses sont attendues la semaine prochaine, avec des températures « clémentes ».
- Les débits se sont globalement « stabilisés » depuis une dizaine de jours, situation qui devrait se confirmer pour la semaine à venir.
- Bien qu'il n'existe pas d'inquiétude particulière à court terme, les débits restent toujours en dessous des moyennes et quelques assecs ou ruptures d'écoulement sont observés en tête de bassin versant.
- L'arrêté préfectoral de restriction des usages de l'eau dans le département du Morbihan, pris le 22 juillet 2015 pour faire face au risque de pénurie d'eau dans le cadre de la vidange de la retenue de Guerlédan, reste évidemment en vigueur.

Informations concernant la Météo (source Météo France)



La pluviométrie du mois de juillet a été conforme (voire même supérieure) aux normales sur le territoire : 83 mm à Quimper ; 64 mm à Guiscriff ; 59 mm à Lorient.

Le cumul des pluies efficaces depuis septembre 2014, avec plus de 750 mm sur toute la pointe Bretagne est lui aussi proche des normales.

En août, un bon passage nuageux s'est déroulé les 13-14 août, qui devrait se traduire par une hausse significative et ponctuelle des débits à court terme.

Pour la semaine à venir, pas beaucoup de changement : des pluies possibles le 17 puis les 22-23 août, avec un temps couvert alternant avec des éclaircies et des températures « clémentes ».

Les ressources souterraines (source BRGM)

La situation début août des piézomètres du territoire montre des niveaux inférieurs (mais proches) des normales. Les quelques averses observées depuis 15 jours devraient se traduire par une séquence à la hausse.



Niveaux de la nappe à Scaër en 2015 (BRGM)

Les cours d'eau (source DREAL – situation hydrologique - GeoBretagne)

Les débits observés sur toutes les stations se sont stabilisés (surtout vrai pour le bassin de l'Ellé) depuis une bonne semaine, en raison des quelques averses. Bien qu'il n'existe pas d'inquiétude particulière à court terme, les débits restent toujours en dessous des moyennes.

Quelques assecs et ruptures d'écoulement étaient visibles en têtes de bassin versant :

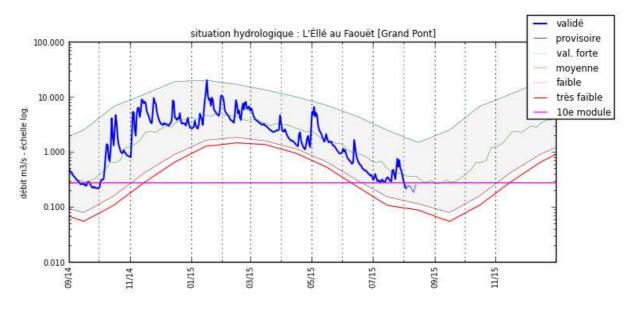
- Inam à sec en amont de l'entreprise Ardo (ce qui n'est pas exceptionnel pour la saison) ;
- Rastal Groui (affluent de l'Inam) en rupture d'écoulement à Kervoureau (Gourin) ;
- ruisseau du Moulin du Pré (affluent de l'Inam) à sec en amont de Kerlaouën (Gourin).



Ruisseau du Moulin du Pré (Kerlaouën) Amont du pont – 12/08/15



Rastal Groui en rupture d'écoulement (Kervoureau) Amont du pont – 12/08/15

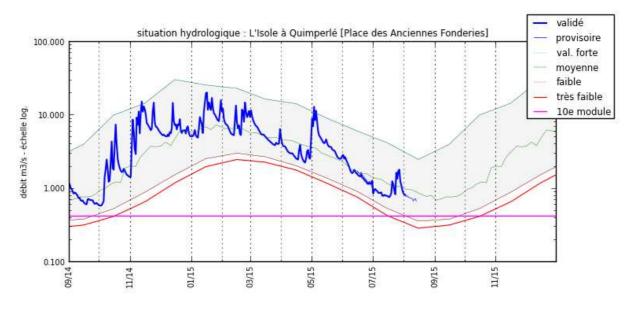


source DREAL Bretagne 2015

Le débit sur l'Ellé aval s'est stabilisé depuis une semaine (1,35 m³/s le 13/08).

Le débit sur l'Ellé amont, bien que toujours inférieur au dixième du module, a bénéficié des quelques épisodes pluvieux : 0,26 m³/s le 13/08).

Le débit sur l'Inam, proche du dixième du module, s'est également stabilisé : 0,275 m³/s le 13/08).



source DREAL Bretagne 2015

Le débit sur l'Isole continue à baisser, mais reste supérieur au dixième du module. : 0,68 m³/s le 13/08). Le débit sur l'Isole amont confirme lui aussi une lente baisse : 0,36 m³/s le 13/08).

Arrêté de restrictions dans le Morbihan

L'arrêté préfectoral de restriction des usages de l'eau dans le département du Morbihan, pris le 22 juillet 2015 pour faire face au risque de pénurie d'eau dans le cadre de la vidange de la retenue de Guerlédan, reste évidemment en vigueur.

L'arrêté du 22 juillet 2015 :

http://www.smeil.fr/documentation/2-outils-de-communication/bulletin-d-%C3%A9tiage/?logout=1

Pour plus d'informations :

Propluvia, site national d'informations sur les restrictions d'eau :

http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/public/carteDep.jsp

ANNEXE

1. Débits fixés dans le SDAGE Loire-Bretagne et le SAGE Ellé-Isole-Laïta

Cours d'eau	Ellé		Iso	Inam							
Code du point nodal	El1 (point nodal du SDAGE)	El2	ls (point nodal du SDAGE)								
Localisation											
Station de jaugeage	Pont Ty Nadan à Arzano	Grand Pont au Faouët	Pont Joseph Le Roch à Quimperlé	Stang Boudilin à Scaër	Pont Priant au Faouët						
Objectifs de	débit (m3/s) re	églementaires	SDAGE								
DOE	1		0.5								
DSA	0.7		0.3								
DCR	0.5		0.2								
Objectifs de	débit (m3/s) S	SAGE									
Débit de vigilance 1	1.4	0.21	0.63								
Débit de vigilance 2	0.93	0.14	0.42								
Débits caractéristiques des cours d'eau (m3/s)											
Module / 10	0.93	0.28	0.42	0.23	0.23						
Module / 20	0.47	0.14	0.21	0.12	0.12						

Les objectifs de débit aux principaux points du bassin

<u>DOE</u>: Débit Objectif d'Etiage. C'est le débit moyen mensuel au-dessus duquel il est considéré que l'ensemble des usages est possible en équilibre avec le bon fonctionnement des milieux aquatiques.

<u>DSA:</u> Débit Seuil d'Alerte. C'est le débit moyen journalier au-dessous duquel des restrictions de prélèvements doivent être engagées.

DCR: Débit de Crise. C'est le débit moyen journalier audessous duquel il est considéré que l'alimentation en eau potable et la survie des espèces les plus intéressantes du milieu ne sont plus garanties. A ce niveau, toutes les mesures de restriction de prélèvement doivent être prises.

Débit de vigilance 1 : valeur seuil de vigilance de début d'étiage (mai, juin et juillet). Si elle est franchie pendant 3 jours consécutifs, il y a déclenchement d'une réunion de la cellule Etiage.

Débit de vigilance 2 : valeur seuil de vigilance de fin d'étiage (août et septembre). Si elle est franchie pendant 3 jours consécutifs, il y a déclenchement d'une réunion de la cellule Etiage.

2. Débits fixés dans l'arrêté cadre du 27 février 2015 pour faire face au risque de pénurie d'eau dans le cadre de la vidange de la retenue de Guerlédan

Zone hydrographique: Ellé

point de mesure: l'Ellé à Arzano

mois	Débits en m³/s avec dixième du module interannuel = 0,97						
	avril	mai	juin	juillet	aout	septembre	octobre
Seuil de vigilance	4,9	3,3	1,8	1,2	0,97	0,97	1,7
Seuil de niveau 1		2,7	1,5	0,97	0,85	0,78	1
Seuil de niveau 2		0,97	0,97	0,94	0,7	0,63	0,79

seuil de vigilance: correspond à une situation de sensibilisation, d'observation, d'information et de limitation volontaire des prélèvements par tous les usagers domestiques, industriels, agricoles, publics, et de mise en place du dispositif de suivi par les services de l'État;

seuil 1 dit d'alerte: correspond à une situation pour laquelle certains usages de l'eau peuvent faire l'objet de restrictions adaptées et progressives;

seuil 2 dit de crise: en dessous duquel tout usage non prioritaire de l'eau doit être suspendu.